

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 juin 2023

Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal le 1^{er} juin 2023, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie de FONTOY, le vendredi 09 avril 2023 à 20 heures 45, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la séance du 3 avril 2023
- Décision modificative n° 1 – BP 2023
- Accueil périscolaire – Attribution du lot 4
- Accueil périscolaire – Dommage ouvrages
- Transports 2023-2024 – Attribution
- Accueil périscolaire – Restauration – Attribution
- Association des Pêcheurs – Subvention
- Budgets – Nouvelles normes comptables référentiel M57
- Forêts – Plants – Marché
- Bibliothèque – Convention CD 57 – Avenant
- Appel à projets rue de Longwy – Désaffectation
- CCAS – Désignation d'un nouveau délégué
- Eclairage public - Emprunt
- Divers.

Présents : MM. WEIS - MAOUCHI - DUVAL- BLACH - KOLATA - LAZZAROTTO –
FRANCOIS – GARRIGA -ECCLI – WEBER
Mmes MAAS – VAPPIANI - SANTONI – DIEUDONNE

Absents excusés : Mmes PEIFFER – FUNK – CAMOZZI - BRUEL
M. PERTUY – BALSAMO - ROLLANDIN

Absente non excusée : Mme PROBST

Procuration de Madame PEIFFER à Mme VAPPIANI
Madame FUNK à M. MAOUCHI
Madame CAMOZZI à M. DUVAL
Madame BRUEL à Mme SANTONI
M.BALSAMO à Mme BLACH
M. PERTUY à M. FRANCOIS
M. ROLLANDIN à Mme MAAS

Mme Brigitte VAPPIANI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° 44 - Approbation de la séance du 03.04.2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le compte-rendu de la séance du 03.04.2023 dont l'ordre du jour était le suivant :
 - Approbation de la séance du 28 novembre 2022
 - Approbation de la séance du 6 janvier 2023
 - Compte de gestion 2022 – Commune
 - Compte Administratif 2022 – Commune
 - Affectation des résultats 2022 – Commune
 - Budget Primitif 2023 – Commune – Vote des taux
 - Budget Primitif 2023 – Commune
 - Personnel communal – Tableau des effectifs
 - Budget Primitif 2023 – Subventions
 - Budget Primitif 2023 – AMOMFERLOR
 - Budget Primitif 2023 – Fonds d'Aide aux Jeunes
 - Compte de gestion 2022 – Régie du réseau de chaleur
 - Compte Administratif 2022 – Régie du réseau de chaleur
 - Affectation des résultats 2022 - Régie du réseau de chaleur
 - Budget Primitif 2023 - Régie du réseau de chaleur
 - Taxe sur les logements vacants
 - Ateliers municipaux – Acquisition de terrain
 - Appel à projet – rue de Longwy – Attribution
 - Démolition du collège – Attribution
 - Projet HUNAULT – La Brasserie – Acceptation d'une recette
 - Trésorerie – RC – Projet de logements
 - Ecoles - Fusion
 - Voirie – Reprise – Clos Le Couvent
 - Jumelage - Cermenate
 - Domaine communal – Occupation – Convention
 - Périscolaire – Procédure adaptée complémentaire
 - Périscolaire – Avenants
 - CAVF – Zone compensatoire – Avenant – Vente Maison Rue Jean Burger
 - Déjections canines – Information
 - Ligne ferroviaire – Information
 - Assurances périscolaire – Attribution – D.O.
 - AMISSUR – CD 57 – Demande de subvention
 - Adressage – Courrier – Le Pogin
 - Divers

N° 45 - Budget primitif 2023 – Décision modificative n°1

Le Maire indique que des dossiers travaux ont fait l'objet d'une étude détaillée, du fait

- de travaux prévus par le CD57, en l'occurrence la réfection de la RD 952 (arrêt de bus-passages piétons- signalisation).
- de la rénovation de l'éclairage public du fait de la subvention de l'Etat dans le cadre des fonds verts.
- de sécurisation de l'accès à la benne à déchets verts – Rue Jean Burger

Il précise que la réfection des arrêts de bus, des passages piétons et la rénovation de la signalisation s'élève à 120 000 € TTC.

Les travaux de réfection de la RD 952 seront réalisés à partir de début juillet 2023.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- vote la décision modificative n°1 se définissant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

2315 / 41	Travaux de voirie	65 000.00
21538 / 22	Réfection de l'éclairage public	29 250.00
TOTAL		94 250.00

Recettes

1321	Subvention de l'Etat	125 250.00
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 31 000.00
TOTAL		94 250.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

615231	Entretien de la voirie	11 000.00
615232	Entretien des réseaux	20 000.00
O23	Virement à la section d'investissement	- 31 000.00
TOTAL		-

N° 46 - Accueil périscolaire – Attribution du lot 4 - Plâtrerie

REPORTE.

N° 47 - Accueil Périscolaire- Dommages-Ouvrage

Le Maire indique que, dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire, une consultation a été faite.

Les réponses ont été les suivantes :

Lot 1 : Dommages-ouvrages, garanties complémentaires

SMACL 35 485 € TTC

MAF 30 496,10 € TTC

Lot 2 : Assurances Tous Risques Chantier et Responsabilité civile du maître d'ouvrage pour les tiers.

SMACL 12 530,98 € TTC

MAF (Cabinet Verspieren) 10 307,96 € TTC

L'offre la plus intéressante, suivant analyse du cabinet ARIMA, est la MAF.

Il précise que l'avis de la Commission des Finances a été le suivant :

- Avis favorable - lot 1 pour la MAF
- Rejet – lot 2

M.DUVAL précise que la Commission des Finances ne souhaite pas attribuer le lot 2 en raison du fait qu'en cas de problème, les assurances de l'architecte, des BET et des entreprises seront sollicitées en priorité.

Après avoir entendu le rapport du Maire, diverses remarques et suggestions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer le lot n°1 à la MAF- Cabinet VESPIEREN pour un montant de 30 456,10 € TTC.
- décide de ne pas attribuer le lot n°2.

N° 48 - Transports 2023/2024 – Attribution

Le Maire indique que dans le cadre de cette procédure, une seule offre a été reçue, à savoir :

- SAS Lorraine Cars (Transarc Géron) pour un coût de 65 euros HT par voyage.

Il rappelle que, sur une année scolaire, hors frais de personnel, le coût de transport s'élève à la somme de 65 X 4 voyages par jour X 4 jours X 36 semaines soit 37 440 € HT soit 41 184€ TTC.

Il indique qu'il est déjà sollicité par des parents de Haut-Pont qui ne veulent pas de la suppression de ce transport. Il rappelle que cette décision a été prise lors de la création du nouvel accueil périscolaire et de regroupement des écoles au centre du village.

Par ailleurs, cette suppression s'inscrit dans un souci d'équité vis-à-vis des autres quartiers de la Ville.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer le marché de transport pour l'année 2023/2024, à la SAS Lorraine Cars (Transarc Géron) pour un coût de 65 euros HT par voyage.
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents afférents au présent marché.

N° 49 - Accueil Périscolaire -Restauration 2023/2024- Attribution

Le Maire indique que dans le cadre de cette procédure, deux offres ont été reçues.

- La Minute Gourmande : 3,28 € HT (par repas)

- API : 4,05 € HT (par repas)

Après avoir entendu le rapport sur la qualité des repas, le service, la provenance des produits, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de la Minute Gourmande pour l'exercice 2023/2024
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents afférents au présent marché.

N° 50 - Association de pêche du Pogin

Le Maire présente la demande de subvention de l'Association des Pêcheurs du Pogin, nouvelle association qui s'occupe de l'étang du Pogin.

Cette association sollicite une subvention de démarrage en raison des activités qu'elle souhaite mettre en place. Le Maire indique qu'il est favorable à l'octroi de cette subvention mais rappelle que les subventions ne sont pas systématiques.

A cet effet, il rappelle que si la Ville verse des subventions, il y a également un coût pour la collectivité en raison de la mise à disposition de locaux, entretien, etc...

Les adhérents de l'Association – membres de l'association, sortent.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de verser une subvention de 2 300 € pour 2023 à l'Association des Pêcheurs du Pogin

N° 51 - Budget – Nouvelles mesures comportant la réglementation M 57

Le Maire indique que par souci de souplesse budgétaire et comptable, la M57 a pour vocation de remplacer des instructions comptables M14, M52, M61, M71, M831, M832.

Ce système sera probablement obligatoire à compter du 01.01.2024.

En attente de la promulgation de la loi, et afin d'avoir l'avis du comptable, il convient de délibérer pour adopter la référentiel M57 à partir du 01.01.2024.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le rapport de la Commission des Finances

- émet un avis favorable à la mise en place du référentiel M 57 à partir du 01.01.2024.

N° 52 - Forêt – Plantes – Marché

Après avoir entendu le rapport du Maire et Daniel LAZZAROTTO, sur les parcelles à exploiter (23-35-43 et 46), le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et les documents relatifs aux marchés

- lot 1 : broyage
- lot 2 : plantations

N° 53 - Bibliothèque – Convention - Avenant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer un avenant à la convention avec le Département pour le développement de la lecture publique relative à l'offre d'un nouveau service de ressources en ligne.

N° 54 - Appel à projet – Rue de Longwy – Procédures

Dans le cadre du projet et de la signature du compromis de vente avec NOVA HOMES, et après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire

- à demander la levée de l'inscription avec l'Etat concernant les parcelles Section 1 n°153 et 233/152. Cette inscription porte sur une convention d'aide au logement
- de procéder à la désaffectation de l'Atelier Municipal – parcelle 8
- de déclasser l'Atelier Municipal - parcelle 8

N° 55 - CCAS – Désignation d'un nouveau délégué au CCAS

Le Maire indique que suite à la démission de Mme Thérèse AMANN, il y a lieu de désigner un nouveau délégué du Conseil Municipal au CCAS. M. Daniel LAZZAROTTO est candidat.

Le Maire fait procéder aux opérations de vote.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

M. Daniel LAZZAROTTO a obtenu 21 voix.

M. Daniel LAZZAROTTO, ayant, a obtenu la majorité absolue, est désigné en qualité de membre du CCAS, élu par le Conseil Municipal.

N° 56 - Emprunt

Le Maire indique que l'on a reçu les offres suivantes pour une demande d'emprunt de 375 000 € :

Etablissements	Durée	Amort.	Périodicité	Type de Taux	Taux	Frais de dossier	Échéance	Montant total des intérêts	Observations
Crédit Agricole	15 ans	Constant	Trim.	Fixe	4,35 %	375 €	8 542,00 €		
	20 ans	Constant	Trim.	Fixe	4,41 %	375 €	7 078,89 €		
La Banque Postale	15 ans	Constant	Trim.	Fixe	4,13 %	375 €	8 415,76 €	133 080,76 €	Remboursement anticipé possible à une date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle - Préavis 50 jours
	20 ans	Constant	Trim.	Fixe	4,22 %	375 €	6 963,91 €	185 053,38 €	Remboursement anticipé possible à une date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle - Préavis 50 jours
Caisse d'Epargne	15 ans	Progressif	Trim.	Fixe	4,90 %	375 €	8 862,28 €	156 736,80 €	Remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois
	20 ans	Progressif	Trim.	Fixe	5,07 %	375 €	7 486,23 €	223 898,40 €	Remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois

	15 ans	Progressif	Trim.	Variable Livret A	3,50 %	375 €	110 214,32 €	Taux livret A : 3% Taux = Livret A + 0,50% Remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis de 30 jours
	20 ans	Progressif	Trim.	Variable Livret A	3,70 %	375 €	159 676,12 €	Taux livret A : 3% Taux = Livret A + 0,70% Remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis de 30 jours

Le Maire indique que le taux variable n'est pas intéressant compte-tenu du taux de l'inflation et de l'indexation du taux du livret A.

M. DUVAL rappelle que la Commission des Finances avait évoqué ce point essentiel et qu'elle souhaitait laisser débattre le Conseil Municipal sur la décision à prendre.

Après avoir entendu le rapport du maire, diverses remarques et suggestions, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de réaliser un emprunt de 375 000 € auprès de la Banque Postale

- durée : 15 ans
- taux : 4,13 % constant
- échéance trimestrielle
- Frais : 375 euros

- autorise le Maire à signer le contrat et les documents afférents au présent emprunt.

N° 57 - Divers

- Le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28.06.2023

- M. DUVAL évoque la procédure de chasse pour renouveler les baux de chasse pour la période 2024-2033.

- M. DUVAL indique que la réception des offres pour l'Ecole maternelle Les Platanes est prévue le 14.06.2023. Il espère une analyse des offres et une attribution pour le prochain Conseil Municipal.

- Le Maire rappelle le barbecue du 21.06.2023.

Il invite les Conseillers Municipaux à s'inscrire.

- Le Maire évoque

- Les réunions de quartier
- Les permanences en Mairie
- Les passage dans le village avec pot de l'amitié
- la subvention de l'Etat concernant l'Eclairage Public (Fonds verts 125 250 €)
- les résultats du sondage sur l'éclairage public par flyer

- les incivilités

- Le Maire et M. DUVAL font part de la procédure de la CAPDFT concernant la reprise de la compétence RESEAU DE CHALEUR. Le Conseil Municipal sera consulté prochainement.

DELIBERATIONS DU 06 JANVIER 2023

- N° 44 - Approbation de la séance du 03.04.2023
- N° 45 - Budget primitif 2023 – Décision modificative n°1
- N° 46 - Accueil périscolaire – Attribution du lot 4 – Plâtrerie
- N° 47 - Accueil Périscolaire- Dommages-Ouvrage
- N° 48 - Transports 2023/2024 – Attribution
- N° 49 - Accueil Périscolaire -Restauration 2023/2024- Attribution
- N° 50 - Association de pêche du Pogin
- N° 51 - Budget – Nouvelles mesures comportant la réglementation M 57
- N° 52 - Forêt – Plantes – Marché
- N° 53 - Bibliothèque – Convention - Avenant
- N° 54 - Appel à projet – Rue de Longwy – Procédures
- N° 55 - CCAS – Désignation d'un nouveau délégué au CCAS
- N° 56 - Emprunt
- N° 57 - Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

WEIS Mathieu

MAOUCHI Fatah

DUVAL Laurent

BLACH Aurélie

MAAS Béatrice

ECCLI Renzo

LAZZAROTTO Daniel

SANTONI Paulette

VAPPIANI Brigitte

KOLATA Daniel

WEBER Christian

FRANCOIS Philippe

DIEUDONNE Christelle

GARRIGA Cyrille